

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Novembre

LA DISLOCATION MINISTÉRIELLE

C'est le véritable nom qu'il convient d'appliquer à la crise politique qui a terminé samedi, d'une façon quelque peu imprévue, l'interpellation discutée à la Chambre depuis jeudi.

Il ne s'agit pas, en effet, dans la circonstance actuelle, d'un ministère renversé par un vote hostile de la Chambre, puisque les éléments hétérogènes qui composaient le ministère Dupuy se sont dispersés spontanément. A vrai dire, nous ne saurions trouver dans cette solution d'une question si ardemment et si éloquemment débattue depuis plusieurs jours, un motif d'inquiétude ou de blâme.

Nous pensons, au contraire, qu'il était bon et nécessaire d'orienter, dès le début de la législature, la politique générale, et de savoir de prime abord avec quel esprit seraient abordés les travaux parlementaires.

Cela paraît simple et logique. Quand un navire part pour la haute mer, il faut savoir par qui il sera conduit et quelle direction il suivra. On n'attend pas d'être au large, au milieu de la tempête et des écueils, pour partager les responsabilités et établir la discipline. On ne discute pas devant le danger, on agit.

Bien que la comparaison soit vieille et risque fort d'être banale, jamais, croyons-nous, elle n'a été plus vraie.

Qui sait quelles agitations nouvelles et quels dangers inconnus, le ministère qui prendra demain la direction des affaires de la France, aura à traverser ! Eh ! bien, on peut le dire franchement, ce n'était pas avec les éléments disparates, accolés de mauvaise grâce dans le ministère Dupuy, que le Parlement devait légitimement concevoir l'espérance de mener sa tâche à bien. On connaît aujourd'hui exactement les tiraillements de tout genre, les dissensions

de toute nature qui séparaient les ministres, et il est permis de s'étonner que M. Dupuy ait pu, malgré cela, apporter aux Chambres une déclaration aussi nette, aussi franche, aussi virile.

Il eut certainement été gêné dans l'avenir pour mettre en pratique la politique qu'il avait fermement annoncée et l'expérience des dernières 24 heures prouve que le système des demi-mesures, des tâtonnements, des dosages en politique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, devait être définitivement abandonné.

Il se trouve que l'impôt sur le revenu a été le bloc auquel le char ministériel est venu se heurter, mais une autre question aurait surgi un jour et fait le même office. Il vaut décidément mieux déblayer dès aujourd'hui toutes les ornières et marcher désormais sur un terrain uni.

C'est ce que pourra faire, il faut l'espérer, le ministère reconstitué par M. Dupuy, ou par un autre membre de la Chambre.

Un seul doute subsiste cependant encore dans la crise actuelle, et il est relatif à l'attitude de la Chambre.

Sans doute, jusqu'alors la future majorité a paru donner les plus heureux symptômes de sagesse et de modération, mais elle n'a pas encore émis un vote précis, elle n'a pas donné une indication claire de ses volontés et de ses désirs.

Si M. Dupuy réforme le ministère dans le sens modéré, qui est désirable, nous serons renseignés complètement à cet égard par l'accueil que lui fera la Chambre.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que jamais la nécessité d'un gouvernement fort et résolu ne s'était plus nettement fait sentir.

L'agonie du défunt ministère aura été la dernière tentative du système bâtard de la concentration négative et, à ce titre, nous devons la saluer sans le moindre regret.

Nous sommes de l'avis de M. Goblet (une fois n'est pas coutume) quand il dit dans son discours de samedi que « la concentration ne peut se faire que dans les nuances des

mêmes opinions, à moins qu'on veuille se concentrer pour ne rien faire. »

Eh bien ! que quelques hommes de talent, énergiques, honnêtes et modérés concentrent leurs forces et leurs intelligences pour diriger les affaires du pays, et on pourra faire beaucoup dans le présent, encore plus dans l'avenir.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre 1893

Discussion sur la politique générale

M. Goblet. — Le groupe socialiste a fait son apparition à la tribune. Mais je tiens à dire que mon inaltérable attachement à la liberté ne me permet pas de souscrire à toutes ses théories. (Longues et bruyantes interruptions sur les bancs socialistes.)

N'y a-t-il pas une contradiction entre la liberté politique et l'inégalité économique ? Le président du conseil, ni M. Barthou, ni M. Deschanel n'ont répondu à cet égard. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

C'est pour cela qu'à côté des socialistes sont assis, dans cette Chambre, des républicains qui veulent améliorer le sort des déshérités. (Applaudissements sur les bancs radicaux.) Vous-mêmes, messieurs du Centre-Gauche, proclamez la nécessité des réformes sociales. (Assentiment). Mais ce n'est pas en attaquant violemment le socialisme qu'on peut lutter contre ses théories. Il n'y a qu'un moyen, c'est de donner aux besoins légitimes la satisfaction qu'ils attendent. (Interruptions et applaudissements.)

Le pays a envoyé à la Chambre cinq cents députés républicains. Il est impossible de ne pas y trouver une majorité capable de faire des réformes.

Le cabinet actuel ne répond pas à la situation présente créée par le suffrage universel. Voyons un peu sa déclaration.

La première des réformes c'est la révision. Vous la repoussez. C'est assez naturel, lorsqu'on ne veut pas faire aboutir les autres réformes.

Vous ne voulez pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Je n'ai jamais demandé de faire cette séparation *hic et nunc*. Je n'ai jamais eu l'idée de supprimer l'ambassade du Vatican. (Applaudissements ironiques au centre et à droite.) Je demande au président du conseil, qui ne peut se dérober plus longtemps, d'apporter un projet sur les

déblayé le ciel et comme nettoyé l'espace. Cependant le froid était plus intense que dans la nuit. Tout à coup, le vent sauta brusquement du sud-ouest au nord.

— Diable ! grogna le marin, nous n'avancerons plus.

Il essaya de tirer des bordées, vainement. La barque gouvernait mal. Le marin comprit qu'il n'en finirait jamais s'il ne se mettait pas à la rame. Il se rapprocha de terre pour sentir moins le courant, et se penchant sur les avirons, lutta courageusement contre le vent et la marée.

Cela doublait la longueur du voyage. Gertrude avait peur que son enfant ne prit froid. En effet, Jean commença à pousser quelques gémissements.

— Qu'as-tu, mon chéri ?

— Maman, j'ai faim.

Qu'y pouvait-elle ? Elle embrassa passionnément Jean en frémissant. Elle aussi avait eu faim. Le petit Jean cacha sa tête dans le sein de sa mère. Elle vit que son corps avait des secousses nerveuses.

— Qu'as-tu ? dit-elle encore.

— Maman, j'ai froid.

Elle aussi avait eu froid ! Mais grâce au ciel, elle pouvait quelque chose à cette souffrance-là ! Elle résolut d'envelopper Jean dans son châle : elle mettrait, elle, sur sa poitrine et sur ses épaules, la mante qui lui couvrait la tête. Quand elle eut mis le châle par-dessus les vêtements de l'enfant, déjà chaudement couvert pourtant, Gertrude s'aperçut que pendant le séjour sur la falaise, la mante s'était perdue. Elle avait sans doute glissé dans la mer. Qu'allait-elle faire ?

Associations, préparatoire à la séparation des Eglises et de l'Etat. (On rit à gauche et au centre.)

En ce qui concerne la réforme de l'impôt, le gouvernement ne s'est pas expliqué. Vous n'avez rien dit sur la banque, sur la législation minière. Le gouvernement entend-il défendre les oligarchies financières ?

Dites maintenant si en face de la tyrannie socialiste, il n'y en a pas une autre ? (Applaudissements à l'extrême gauche et aux bancs socialistes.)

La déclaration n'ajoutera pas à la majorité que le cabinet peut avoir dans la Chambre.

La politique que vous préconisez est celle du gouvernement de Juillet. Des réformes s'imposent si vous ne voulez arriver à une banqueroute sociale. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Discours de M. Dupuy

M. Dupuy (mouvement d'attention). — Pas plus que M. Goblet, je ne veux d'équivoque et je désire que la Chambre se prononce en toute connaissance de cause.

M. Goblet l'a dit avec raison, le système de concentration est condamné. Mais dans la situation particulière que j'occupe, il serait délicat que j'insiste sur ce point. On m'aura compris.

La déclaration du gouvernement reste debout, même après les discours de MM. Lockroy et Goblet. Vous avez une étrange façon d'excommunier un ministère et une partie de cette Assemblée. (Bruit.) Nous apportons un programme d'idées, sans faire d'avances à personne, pour lutter contre la tyrannie d'autres idées. (Interruptions ; applaudissements au centre.)

Si nos idées nous attirent des adhésions nouvelles, ce n'est pas à nous de les repousser. (Applaudissements au centre.)

M. Goblet a parlé des grèves du Nord. Le gouvernement, pour le moment, se contentera de dire qu'il entend défendre la liberté du travail.

M. Goblet réclame la révision. Pourquoi ? Pour modifier les attributions du Sénat et atténuer sa force.

Le gouvernement estime qu'il est nécessaire d'avoir dans le Sénat un contre-poids législatif. (Applaudissements au centre, vives interruptions à l'extrême gauche.)

M. Casimir Périer. — Je ne permettrai pas des interruptions constantes.

M. Dupuy donne des explications sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Actuellement le pays ne la réclame pas (Applaudissements au centre, vives protestations à l'extrême gauche.)

Rester sans habit, sans châte, exposée au froid, à la glace.

— Ce n'est pas prudent, cela, ma petite dame, dit le pêcheur, on a tôt fait d'attrapper une *co-gnasse*.

— Il ne faut pas que le petit ait froid, répliqua-t-elle.

Le marin comprit que tout conseil serait inutile. Quelle est la mère qui accepterait que son fils put souffrir.

Au bout de cinq minutes, Gertrude sentit une chape de plomb glacée sur ses épaules et sur sa poitrine. Mais combien sa récompense fut douce.

Le petit Jean s'était endormi, un gai sourire sur les lèvres. Que lui importait sa souffrance à elle ? Cependant la barque avançait lentement mais elle avançait.

Le reste du trajet dura une heure et demie. La pauvre femme se glaçait de plus en plus. Ses dents claquaient, sa poitrine s'oppressait, et par instants, il lui semblait qu'un fer rouge lacinaient sa gorge. Heureusement, le vent sauta une seconde fois. Le pêcheur put de nouveau hisser la voile et regagner ainsi l'avance perdue.

Il atterrit près d'un petit hameau situé à peu de distance d'un village.

— Vous êtes gelée, ma petite mère, dit-il à Gertrude. Je vais vous indiquer le remède. C'est celui que nous employons, nous autres marins, en revenant de la pêche, quand il a venté trop dur. Vous seriez malade sans cela.

Malade, ce mot lui fit peur. Non pour elle, mais pour Jean. Si elle tombait, malade, en effet, que deviendrait l'enfant ? Le pêcheur prit le petit dans ses bras et la conduisit au hameau. C'é-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 61

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

IX

LE CHEMIN DE CROIX

Pauvre femme qui n'avait jamais pu faire que de courtes haltes dans le bonheur !

De longues heures s'étaient écoulées depuis que Gertrude avait ainsi trouvé un refuge sur le rocher. La mer était dans son plein. Comment ferait-elle pour trouver un asile ? Elle ne pouvait cependant pas attendre encore pendant six heures que le reflux eût terminé son œuvre. Le petit Jean commençait à babiller et à demander « quand viendrait le déjeuner. » Les yeux grands ouverts de l'enfant regardaient la vaste nappe d'eau qui s'étendait au loin avec plus de surprise que de frayeur. Mais Gertrude songeait qu'il se lasserait bientôt de ce spectacle, et avant tout, elle ne voulait pas entendre les cris et les plaintes de son fils. Au milieu du malheur qui la frappait, ce lui eût été une trop intense douleur ajoutée encore à une autre douleur.

Mme Kervigan se demandait ce qu'il fallait faire, quand elle aperçut une barque de pêcheur qui

tournait une falaise à quelques mètres en avant d'elle. Elle appela. Le pêcheur leva les yeux, et en voyant une femme et un enfant au sommet du rocher environné de tous côtés par la vague, il crut, ce qui était presque la vérité, que c'était des promeneurs qui avaient été surpris par la marée montante. Il gouverna son bateau sur la falaise et laissa tomber la voile pour s'en approcher davantage avec la rame.

— Là ! descendez, ma petite dame, dit-il en tendant la main quand la barque fut amarrée le long du granit.

Gertrude n'avait pas peur, elle fit la descente aisément et s'assit dans l'esquif.

— Je vais vous conduire à terre maintenant, reprit le pêcheur.

— Non, non...

Gertrude prononça ces deux mots avec une sorte de vivacité telle, que le brave homme la regarda très surpris. Elle eût peur qu'il ne devinât qui elle était, alors, elle ajouta d'un ton indifférent :

— Il y a trop de neige, je ne trouverai pas de voiture pour me mener à Jonzac. Si vous voulez me mener sur un point de la côte, rapproché de Jonzac, je vous donnerai vingt francs.

L'explication était plausible. Le pêcheur fit un « oh ! » joyeux. C'était rarement qu'il rencontrait de pareilles aubaines, en tout cas, la pêche serait bonne ! Il fit placer la jeune femme à l'avant, et s'asseyant à l'arrière, il tendit la voile.

Il soufflait une petite brise, non violente, qui les poussait vent en arrière, ne tarda pas à leur faire faire le quart du chemin. La neige avait

Le gouvernement présentera une loi sur les associations qui peut préparer dans un avenir éloigné, la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais, pour le moment, le cabinet, s'il a la majorité, ne proposera pas cette séparation (Nouvelles interruptions à l'extrême gauche).

Je ne proposerai pas davantage l'impôt sur le revenu. Il y a des hommes qui se repaissent de chimères et qui se contentent de formules inexplicables. L'impôt sur le revenu n'est qu'un mot. Il s'agit de savoir ce qu'on met dans ce mot.

Nous repoussons l'impôt progressif. Le cabinet n'acceptera jamais un impôt unique et inquisitorial. Il veut que chacun paie l'impôt suivant ses moyens (Bruit prolongé).

Fidèles aux principes de la Révolution, nous repoussons le principe même du socialisme qui substitue l'Etat à l'individu et supprime la propriété individuelle par la spoliation (Applaudissements au centre). Le gouvernement défend la liberté individuelle, la liberté du travail, la propriété (Hurlements sur les bancs socialistes).

Il s'efforcera, par de sages mesures, d'améliorer le sort des travailleurs, de rétablir l'amortissement et de réformer l'assistance publique, de modifier le Code de procédure criminelle et de voter la loi sur les justices de paix. Au lieu de s'égarer dans des projets mal définis, il fera passer dans la réalité un certain nombre d'idées justes.

Si la Chambre estime que ce cabinet a sa confiance, elle le dira nettement (Applaudissements généraux à droite, au centre et à gauche).

M. Pelletan. — Pour une interpellation il faut deux choses : un cabinet qui est interpellé et quelqu'un qui interpelle.

Je voudrais, avant d'aller plus loin, savoir si oui ou non, il y encore un cabinet sur ces bancs, si le ministère, ou tout au moins une portion importante du cabinet, n'est pas démissionnaire.

M. Dupuy. — Nous sommes là.

M. Pelletan. — Une importante partie du ministère n'est-elle pas démissionnaire ? (Oui, oui, à gauche).

M. Dupuy. — Vous pouvez en toute confiance continuer votre interpellation ; le cabinet est au complet devant vous. (Mouvements).

M. Pelletan. — Tout le monde comprend qu'il faut ici que les explications soient très nettes et les situations très claires. (Très bien ! à gauche).

Etes-vous autorisé par tous vos collègues, M. le président du conseil, à nous faire cette déclaration ?

M. Dupuy. — Je ne réponds pas à une question comme celle-là. (Réclamations à gauche.) Elle n'est pas dans votre droit et il serait indigne de moi d'y répondre. (Mouvements).

M. Millerand. — Mon ami Jaurès et moi, nous avions cru devoir déposer une demande d'interpellation pour permettre à la Chambre d'exprimer sa volonté et de faire connaître son opinion devant un ministère qui se présenterait complet devant elle.

Mais, depuis, il s'est passé un fait sans précédent dans l'histoire parlementaire.

En dehors de la Chambre, sans attendre le vote de son ordre du jour, pour s'assurer sans doute certains concours (Bruit), on a fait la besogne que, seule, elle devait faire.

C'était à la Chambre qu'il appartenait de dire

taut un brave homme, et le simple dévouement de Gertrude l'avait touché.

— Mère Jacquot, un grand feu ! cria-t-il en entrant dans un bouchon.

La vue d'un feu de sapin criant et chantant ramena un peu Gertrude. Un instant après, on lui apporta un bol d'eau sucrée chaude et d'eau-de-vie qu'elle but sans sourciller, pendant que Jean dévorait littéralement à même d'une miche de pain beurrée.

La jeune femme se sentit mieux. Ses douleurs de poitrine diminuèrent et l'oppression disparut. Elle demanda une voiture qui put la conduire à Jonzac, promettant une bonne récompense. Heureusement, il se trouva que, quelques instants plus tard, devait passer la diligence qui fait la correspondance du chemin de fer des Charentes. Elle se contenta de remercier le pêcheur, auquel elle donna trente francs au lieu de vingt, puis elle partit après avoir acheté deux chaudes couvertures de laine.

Une heure après, elle montait en wagon à Jonzac. Il était deux heures de l'après-midi. Sa résolution était d'aller droit à Paris, elle devait gagner la grande ligne à Coutras. Elle arriva assez à temps pour prendre l'express de Bordeaux, qui passe à Coutras à sept heures et demie du soir.

Gertrude était brisée de fatigue. Et quelle autre fatigue morale dans le désespoir qui la rongait ! Jean n'avait eu ni froid, ni faim, ni sommeil ; mais la mère avait gelé, jeuné et veillé, pour qu'aucune de ces souffrances n'atteignît le fils.

Elle prit un coupé à Coutras, qui, par bonheur, fut libre. Au moins elle aurait toute une

si, oui ou non, le ministère avait sa confiance.

Puisque dès aujourd'hui, quel que soit le vote que vous allez émettre, on vous a fait cette injure (Réclamations au centre. Très bien ! à gauche) — je plains ceux qui ne la ressentent pas — de réformer en dehors de vous et avant l'issue de ce débat, un nouveau ministère, nous ne voulons pas nous prêter à une pareille comédie et nous retirons notre interpellation. (Très-bien ! à l'extrême gauche).

Après ce coup de théâtre, qui met brusquement fin à la discussion et qui ouvre la crise ministérielle, la séance est levée.

Les députés se répandent dans les couloirs où bientôt circule la nouvelle de la retraite de tous les ministres, qui se sont rendus chez M. Carnot pour lui remettre leur démission.

La Crise Ministérielle

ET LA PRESSE

Du Journal :

Ce qu'il y a de curieux dans cette chute du ministère, c'est que tout en ayant l'air d'être l'œuvre de l'extrême gauche, elle est, en réalité, le résultat de la coalition des modérés qui se sont affirmés comme imposante majorité.

Du Temps :

Que va faire le président de la République ? Le voilà exactement dans la situation où il était au lendemain des élections, sauf peut-être qu'il est un peu moins facile de la dénouer. Un point cependant et le plus important est acquis, grâce au débat qui vient de se terminer, c'est que personne ne veut plus de la concentration.

De l'Autorité :

Qui sera chargé de reconstituer le cabinet ? On l'ignore.

On affirme que c'est M. Dupuy. C'est possible, quoiqu'il n'ait pas été heureux, M. Dupuy, dans cette discussion.

Mais il a donné des preuves de franchise et de courage dont on lui saura peut-être gré.

Du Figaro :

Il faut espérer que cette dernière expérience sera l'enterrement définitif des ministères de concentration ! L'allure générale de la nouvelle Chambre, bien qu'elle ne se soit pas encore révélée par un vote, paraît d'autre part orientée vers les idées moyennes, vers un conservatisme républicain qui manque peut-être un peu d'idéal, mais qui fera contrepois à l'esprit utopique de la minorité radicale et socialiste.

Des Débats :

Il n'a échappé à personne qu'en retirant leur interpellation, les radicaux ont voulu masquer leur défaite, qu'ils savaient inévitable. Ils ont battu en retraite. Ils ont reculé devant un scrutin qui s'annonçait comme devant être écrasant pour eux. Leurs orateurs avaient fait une pauvre figure à la tribune. M. Goblet avait été audessous de lui-même. Ils se voyaient condamnés, ils se sont dérobés, esquivés, enfuis.

De l'Echo de Paris :

Il faut que demain un gouvernement se présente sérieusement homogène, pour se mettre à la tête de la majorité et ne pas laisser plus longtemps le pays dans une indécision nuisible aux intérêts de la France et de la République.

Du Petit Journal :

Il n'y a plus de milieu, où les fantoches du gâchis conduiront la Chambre à la culbute suprême, où elle remontera vigoureusement le courant des crises en se séparant de ceux qui cherchent sa destruction fatale.

INFORMATIONS

La crise

M. Casimir Périer a cru devoir décliner les offres du président de la République.

M. Charles Dupuy a été appelé à l'Elysée après le refus de M. Casimir Périer.

M. Charles Dupuy a déclaré au Président de la République que, après les divers incidents qui ont marqué l'interpellation sur la politique générale, il ne croyait pas pouvoir remplir utilement la mission qui lui était offerte de former un nouveau cabinet, et il a dès lors décliné cette mission.

M. Carnot a fait appeler M. Méline à l'Elysée.

Au cours de la conversation, M. Méline a laissé comprendre que si l'offre de former un cabinet lui était faite, il n'accepterait pas.

Il est possible que, devant les refus qui lui ont été opposés, M. Carnot fasse appel au concours de M. Bourgeois.

On parle aussi de M. Burdeau.

Lundi, 27 novembre.

M. Carnot est monté à sept heures un quart dans ses appartements privés ; il n'est pas redescendu depuis. Il n'a reçu aucun personnage politique. La situation reste toujours indécise. On continue de croire que M. Carnot, avant de prendre une décision, attendra jusqu'à demain, dans le cas où les groupes de la Chambre réunis lui fourniraient une indication.

On ajoute que s'il fait appeler M. Bourgeois, comme on le suppose vaguement sans se fonder sur aucun fait précis, celui-ci ne pourrait réunir une majorité qu'à la condition de former un ministère de concentration.

Un message de M. Carnot

Le Figaro dit qu'on parle encore à mots couverts, dans le monde ministériel, d'un message que M. Carnot adresserait aux Chambres, après la constitution du cabinet, qui doit représenter la majorité parlementaire.

Le Port d'attache

On télégraphie de Saint-Petersbourg au Standard :

« J'ai de bonnes raisons de croire que l'amiral Avellan choisira Ajaccio comme port d'attache de l'escadre russe de la Méditerranée. Cette escadre comprendra, lorsqu'elle sera au complet, six navires dont trois de premier rang. Si l'on avait choisi un port grec comme point d'attache, cette escadre pourrait être facilement isolée, tandis que Ajaccio est à une distance convenable de Toulon, qui serait sa base d'opérations, et les flottes française et russe commanderaient ainsi théoriquement, sinon virtuellement la Méditerranée. »

Le service de 2 ans

M. Deloncle a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition établissant le service militaire de deux ans.

Il sera combattu par M. le ministre de la Guerre.

Quadruple alliance

La Petite République reçoit des renseignements faisant croire à une prochaine conclusion d'une quadruple alliance entre la France et la Russie, le Danemark et la Grèce.

Le tsar serait le promoteur du projet.

Dans l'armée

Le Gaulois ne croit pas que la prochaine promotion dans l'armée soit publiée avant la Noël.

Au Maroc

Madrid, 27 novembre

Le Maréchal de Campos est parti pour Melilla.

La crise italienne

On télégraphie de Rome que des manifestations ouvrières ont eu lieu hier, devant la Chambre.

Des cris de : A bas les voleurs ! ont été proférés. Il y a eu quelques arrestations.

Au Tonkin

Une lettre particulière provenant de Saïgon, et reçue à Sidi-bel-Abbès, annonce que le lieutenant Detrie, fils de l'ancien général commandant la division d'Oran, serait tombé entre les mains des pirates au Tonkin. Le capitaine Bedebois, qui aurait perdu dix-sept hommes, s'apercevant en rentrant au poste de la disparition du lieutenant, se serait brûlé la cervelle.

Le correspondant donne ces nouvelles sous toutes réserves.

Les pirates au Tonkin

Un télégramme de Bel-Abbès, à l'Echo d'Oran confirme officiellement la capture, par les pirates tonkinois, du lieutenant Detrie, fils du général de ce nom, et la mort du capitaine Bedebois.

La nouvelle aurait été connue par une lettre de Saïgon, disant que le capitaine Bedebois étant en reconnaissance avec le lieutenant Detrie et quarante hommes, rencontrèrent des pirates aux mains desquels M. Detrie tomba vivant. Le capitaine Bedebois serait rentré au poste laissant dix-sept hommes sur le terrain et, s'apercevant de la disparition de M. Detrie, il se serait suicidé.

L'affaire fait un grand bruit dans la province où ces deux officiers sont très estimés.

En Espagne

Le bruit court à Madrid qu'un désaccord est intervenu entre les ministres au sujet des affaires de Méllilla.

M. Gamazo a proposé à tous les ministres de démissionner.

La Correspondencia déclare qu'évidemment l'Angleterre est derrière le sultan du Maroc.

Le Correo Espagnol dit qu'il faut se préoccuper de la présence simultanée des escadres britanniques aux Canaries, aux Baléares et à Gibraltar.

On sent, dans les affaires africaines, une influence occulte qui prépare, en secret, un coup forcé et qui pousse le sultan à une politique de suicide. Ce journal conclut que l'Espagne doit veiller en se préparant à toute éventualité.

nuit de repos, puisqu'elle avait eu toute une nuit de voyage.

Elle commença par étendre son fils sur les coussins du coupé et l'enveloppa de nouveau comme dans la barque ; ce ne fut que quand elle le vit endormi profondément qu'elle s'assoupit elle-même...

...Le train avait dépassé Orléans, quand Gertrude sortit de son long engourdissement. Elle était brûlée par la fièvre. L'oppression était revenue, accompagnée cette fois d'un violent point de côté. Ses dents claquaient, elle voyait trouble, et, en même temps, sa pensée, bien qu'affaiblie, conservait encore néanmoins, toute sa lucidité. Elle sentit qu'elle allait faire une grave maladie. Elle eut ainsi la prescience du péril qui menaçait non pas elle seule, mais encore son enfant. Que deviendrait Jean en effet, si elle tombait malade, plus même si elle mourait ? Il n'aurait personne pour le protéger...

Non ! jamais créature humaine n'endura plus excessive torture ! Qu'était la souffrance physique à côté de la souffrance morale ? L'une déchirait sa poitrine, enflammerait sa tête, mais l'autre désespérait son cœur ! Qu'on y songe : son mari la repoussait, son beau-frère la repoussait, et elle était impuissante à prouver son innocence. Elle n'avait plus rien, ni position, ni famille, ni honneur ! En une heure, tout s'était écroulé. Il lui restait encore son fils, et voilà que le malheur impitoyable venait encore la frapper de ce côté-là ! Qui prendrait soin de son enfant ? Dans l'exaltation de la fièvre, elle le vit abandonné, perdu... Elle aussi avait été abandonnée et perdue ! Alors Jean supporterait les mêmes épreuves qu'el-

le ! Comme dans un éclair, elle se souvint de ses tortures chez Mascaret... A cette pensée, elle fut prise d'une indicible épouvante. Non ! Jean ne passerait pas à travers ces épreuves qui avaient failli la briser...

L'oppression de sa poitrine augmentait, elle succombait réellement à une souffrance physique extrême. Joignez à cela le désespoir ! Elle se jeta à genoux devant son enfant qui dormait, et le couvrit de baisers ardents :

— Non, mon bien-aimé, s'écria-t-elle, tu n'endureras pas ce que j'ai enduré ! Non, je ne veux pas que tu passes par mes épreuves, par mon abandon... Dors, mon enfant, dors... ta mère te protégera, te sauvera !

Si elle tombait sans connaissance, cependant, avant d'arriver dans un hôtel ? Et même une fois entrée dans un hôtel, on n'aurait pas pour une voyageuse inconnue, venant on ne sait d'où, les mêmes soins que pour une autre ? On ne surveillerait pas l'enfant. Il se perdrait alors ! C'était donc toujours la même idée qui la poursuivait. Elle éleva sa pensée vers Dieu, vers sa mère :

— O chérie ! chérie ! murmura-t-elle, ta fille a été trop malheureuse jusqu'à présent... Elle est lasse, à la fin... Que le ciel la prenne en pitié !

Sa prière était-elle écoutée ? Elle fut prise d'une sorte de calme relatif. Le train entra en gare de Paris, sa résolution était arrêtée. Elle confierait le petit Jean à quelqu'un, puis elle-même se rendrait dans une maison de santé quelconque.

Qui serait ce quelqu'un ? Elle n'avait pas le

choix ; ce serait Liane.

Somme toute, la comtesse Arcos était sa compagne. Une grande intimité les avait réunies naguère, une brouille d'un instant ne comptait pas. D'ailleurs un rapprochement s'était opéré entre elles. Le plus simple était cela, en effet.

Où trouver Liane ? Au mois de décembre, au moment où les fêtes recommençaient, où les bals reprenaient leur animation, la comtesse Arcos devait être à Paris.

Gertrude se fit conduire au Grand-Hôtel, coucha son fils d'abord et se coucha elle-même après...

Quand elle s'éveilla, la nuit commençait à tomber sur Paris. Jean s'était habillé tout seul, le pauvre petit n'avait eu garde d'appeler, de faire le moindre bruit. Il voyait sa mère si pâle ! La respiration sifflante de la malade effrayait l'enfant, sans qu'il se rendit bien exactement compte de ce que c'était que la maladie, que la mort !

Gertrude ne pouvait se faire aucune illusion sur son état. Sa maladie était déclarée. Elle se leva, défaillante, s'appuyant à la muraille, à tous les meubles qu'elle rencontrait pour ne pas tomber. La sueur de l'angoisse perlait à son front. Pourvu qu'elle pût trouver Liane ! Pourvu surtout qu'elle eût la force d'arriver !... Elle sonna un domestique.

— Vite... une voiture !... dit-elle.

(A suivre.)

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

Au début de la séance de samedi, la Chambre a validé, sans discussion, l'élection de M. Vival.

Bals de Charité

Nous croyons savoir que les bals de charité qui avaient été primitivement fixés au 16 décembre 1893 et au 6 janvier 1894 ont été retardés, à la suite de diverses observations, aux samedis 13 et 20 janvier.

Obsèques de M. Noé

Voici les paroles prononcées par M. le chef d'escadron Boursier, commandant la gendarmerie de Tarn-et-Garonne, sur la tombe de M. le commandant Noé :

Messieurs,

S'il m'appartient aujourd'hui de venir adresser un dernier adieu au commandant Noé, enlevé si brusquement à l'affection des siens, à notre respect et à nos sympathies, c'est qu'un deuil cruel et récent frappe aussi notre chef de légion ; M. le lieutenant-colonel Roussange vient de perdre son frère, un des héros de Gravelotte, où il eut l'honneur de charger à la tête d'un escadron des cuirassiers de la garde.

Mais s'il eût été trop douloureux à notre chef de prendre la parole dans cette circonstance, il a du moins cherché à adoucir par sa présence les derniers moments de notre regretté camarade, et la légion conservera longtemps le souvenir de l'ordre qui lui a été adressé hier, et dont voici la teneur :

« Ordre de la Légion du 24 novembre 1893.

« Le lieutenant-colonel chef de la légion a le douloureux devoir de porter à la connaissance de tout le personnel que M. le chef d'escadron Noé, Georges-Joseph, officier de la Légion d'honneur, commandant la compagnie du Lot, est décédé à Cahors le 23 novembre courant.

« M. Noé, dans le commandement de sa compagnie pendant dix ans, et dans ses diverses fonctions de chef de légion interimaire, a toujours fait preuve d'intelligence, de capacité et de droiture ; son zèle, son dévouement et son exactitude ne se sont jamais ralentis. En peu de jours, la mort l'a enlevé en pleine activité de service, mais lentement miné par une maladie dont le germe avait été contracté en Afrique.

« 38 ans d'excellents services, 13 campagnes, une vie honorable, une fin très courageuse et très digne, tels sont les titres du défunt à l'estime des gens de cœur et d'honneur ; il est juste d'en fixer le souvenir.

« Agen, le 24 novembre 1893.

« Le lieutenant-colonel, chef de la 17^e légion (bis).

« Signé : P. ROUSSANGE. »

Le Conseil d'hygiène

Les membres du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors se sont réunis vendredi, à trois heures de l'après-midi, dans l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Calès, secrétaire général du Lot.

Etaient présents : MM. le docteur Lebœuf ; Pagès et Laur, vétérinaires ; Guiraudies-Capdeville, chef de division, et le docteur Clary, secrétaire.

M. le Président fait connaître au conseil qu'une religieuse, M^{me} Molles, a demandé l'autorisation d'ouvrir une école privée à Saint-Chamarand, dans un local dont le plan est annexé au dossier.

Le Conseil, après délibération, émet à l'unanimité l'avis qu'il y a lieu de surseoir à l'autorisation demandée, le local proposé étant dans des conditions insuffisantes au point de vue de l'éclairage et de l'hygiène.

Le Conseil émet encore l'avis qu'il y a lieu de surseoir à l'ouverture d'une école privée de garçons à Mercuès, jusqu'à ce que le local indiqué soit pourvu d'eau potable.

Syndicat des planteurs de tabac

La commission administrative du syndicat des planteurs de tabac du Lot invite tous les adhérents au syndicat à la réunion trimestrielle obligatoire, qui aura lieu le dimanche 3 décembre, à 2 h. du soir, dans une des salles de la mairie.

Epizooties

M. Bousquet, vétérinaire à Concots, est chargé du service des Epizooties, dans les cantons de Lauzès et St-Géry.

Contributions indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 29 janvier 1894.

Les postulants se procureront le programme de

l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 23 décembre 1893. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Pêche

Samedi a eu lieu à la Préfecture, l'adjudication des droits de pêche dans les rivières du Lot et de la Dordogne, pendant les années 1894 à 1902 inclus.

Nous donnons ci-dessous par lots le nom des fermiers et les prix qu'ils ont consentis :

Lot de Toirac, 3,400 m. de longueur, moyennant 22 fr., Billard, de St-Pierre-Toirac.
Camboulan, 4,100 m., 62 fr., Devic Jean, d'Ambayrac (Aveyron).

Montbrun, 4,350 m., 52 fr., Delsériès, Jean, de Montbrun.

Cadrieu, 3,600 m., 32 fr., Agrech Joseph, do Seuzac (Aveyron).

Cajarc, 2,500 m., 82 fr., Duphénieux, conseiller général à Cajarc.

Gaillac, 4,200 m., 82 fr., Agrech Jules, de Cajarc.

Labryère, 3,000 m., 42 fr., M^{me} Boudon, de Larnagol.

Calvignac, 4,000 m., 82 fr., Belvéze Germain de Larnagol.

Larnagol, 2,600 m., 175 fr., Bessac Louis, de St-Martin-Labouval.

Saint-Martin-Labouval, 4,600 m., 175 fr., Querbes Auguste de St-Martin.

Créguels et St-Cirq, 3,400 m., 210 fr., Peysot Germain, de St-Martin Labouval.

Ganil et Bouziès, 5,000 m., 70 fr.; pas de résultat.

Les Massériès, 3,700 m., 200 fr., Querbes Auguste, de St-Martin-Labouval.

Monte de 1894

Voici la liste des étalons reconnus exempts de cornage et de fluxion périodique par la commission d'examen, conformément aux prescriptions de la loi du 14 août 1885 :

Arrondissement de Cahors. — *Vaillant*, appartenant à M. Conte, Auguste, à Varaira, breton, né en 1887, 1^m 54 de taille ; couleur : noir, en tête.

Arrondissement de Figeac. — *Charlot*, appartenant à M. Révellat, David, à Lunan, de trait, né en 1877, 1^m 55 de taille ; couleur : bai, chatain.

Martin, appartenant à M. Lafon, Charles, à Livernon, de trait, né en 1878, 1^m 46 de taille couleur : noir.

Avis aux postulants pour la gendarmerie

Il est bon de rappeler ici que lorsque des jeunes gens libérés du service veulent demander à entrer dans la gendarmerie, ils doivent adresser leur demande au brigadier de leur canton, qui leur donnera toutes les indications nécessaires.

Il est complètement inutile de s'adresser au ministère, cette manière de procéder ne pouvant amener que des retards pour les intéressés.

Réformes postales

Un récent arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, pris sur la proposition du directeur général, modifie les règlements dont il s'agit dans un sens plus libéral et donne satisfaction au public dans la mesure compatible avec la législation en vigueur sur les tarifs postaux.

Au nombre des dispositions nouvelles contenues dans cet arrêté figurent les facilités suivantes : Faculté d'insérer à la main sur les cartes de visite imprimées ou manuscrites, toutes les mentions qui, jusqu'à présent, ne sont autorisées qu'à la condition d'être imprimées.

Admission à la taxe de 5 centimes par 50 grammes, des objets ci-après désignés et n'affectant pas la forme des lettres :

Les regus ou quittances de sommes versées ; Les livrets de toute nature ; Les notes de frais et d'honoraires mentionnant la date et le mode de paiement ;

Les factures, relevés de comptes ou de factures, les avis et bordereaux d'expédition indiquant le mode et le lieu de paiement, la situation du marché, le rappel de la commande, ou portant les mentions : « Remis à condition, conservé sur condition, facture rectifiée, cadeau, offert, etc. » ou autres mentions équivalentes.

Admission au tarif de 5 centimes par 56 grammes avec affranchissement supplémentaire de 10 centimes, prix d'une carte postale par paquet, des catalogues ou nomenclatures imprimés portant l'indication de la quantité et du prix des marchandises demandées.

Nul doute que ces réformes ne soient bien accueillies par le public.

Le vol au jeu

Nous apprenons que le professeur du vol au jeu, Astrogoff, se propose de donner, le 1^{er} décembre prochain, une séance, rue du Château-du-Roi.

Nous engageons vivement ceux qui vont chercher fortune autour du tapis-vert à assister à cette importante séance.

Arrestation

La police de Montauban a arrêté le nommé Jean Luga, âgé de 37 ans, tailleur de pierre, originaire de Cahors, inculpé de bris de clôture au préjudice de M. Baissières, restaurateur à Montauban.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 6 novembre 1893

Présidence de M. Valette, président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il continue la lecture de plusieurs documents et copies de délibérations extraits des archives de la commune de Saint-Palavy et remontant de 1788 à 1794. Ces extraits contiennent de curieux renseignements sur la période révolutionnaire dont ils rendent très exactement la physionomie historique. La dernière délibération reproduite date du 16 brumaire de l'an IV de la République.

M. de Laroussilhe signale dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* (bulletin du mois d'octobre 1893 — n° 187) un article sur l'Homme au masque de Fer, dont les conclusions tendraient à démontrer que ce mystérieux personnage aurait été M. de Bulonde, gouverneur de Dinan et lieutenant général, qui avait mis sans succès le siège devant Cœni, et avait battu en retraite à l'annonce de l'approche des ennemis.

M. le secrétaire général signale dans le *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques* (1893, n° 1 et 2) : 1° l'analyse d'une notice de M. l'abbé Pothier sur les sarcophages chrétiens du Quercy ; — 2° l'analyse d'une communication de M. Foresti neveu sur une famille Cornaille, de Rouen, dont il a suivi l'histoire pendant le seizième siècle, et qui, d'après lui, devait avoir des attaches avec la famille du grand poète. L'un de ses membres, Jean Cornaille, était établi à Montauban en 1507, et professa la médecine à l'Université de Cahors. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Président, H. VALETTE.

Le Secrétaire, Joseph BLANC.

Séance du 13 novembre 1893

Présidence de M. Daynard

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, parmi lesquelles un exemplaire de la nouvelle patoise, *Lou Calet*, offert en hommage par l'auteur, M. Rouquet. La Société adresse à M. Rouquet tous ses remerciements.

Un membre donne lecture d'une lettre de M. le colonel Marquis d'Escayrac de Lauture répondant d'une façon très précise à une question posée par l'*Intermédiaire des Chercheurs* au sujet de l'élection du grand-père de M. d'Escayrac comme député suppléant par l'assemblée de la noblesse du Quercy, en mai 1789. Cette lettre indique que c'est le même d'Escayrac qui fut tué par des insurgés au château de Buzet, près Clarac.

M. de Laroussilhe donne lecture d'un *arrêté de règlement* du 3 juillet 1748, concernant les droits honorifiques des seigneurs, rendu en faveur de Jacob-Gabriel Chapt, seigneur de Rastignac, baron de Luzech et autres places. Le même membre donne connaissance d'une fable patoise de Montagnac, de Cahors, *Peretto* imitée de la fable bien connue de la Fontaine : *La laitière et le pot au lait*.

M. le secrétaire général donne lecture d'un sonnet de M. Rouquet : *Après les vacances* et d'une lettre par laquelle ce membre fait part à la Société de plusieurs succès qu'il vient d'obtenir dans divers concours littéraires.

Le président, DAYMARD.

Le secrétaire, Joseph BLANC.

Douelle

Par décret, la création d'un bureau télégraphique est autorisée au chef-lieu de la commune de Douelle.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 28 novembre 1893

MADAME L'ARCHIDUC

Opéra-Comique en 3 actes

Bibliographie

SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE

LE JOURNAL DES ENFANTS

Illustré de 200 gravures dans le texte
PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année

Même administration que le *Journal des Demoiselles*
Histoires, Récits, Contes, Légendes, Théâtre, Jeux, Travaux, Dessins, Gravures, Modes pour enfants.

Prix un an : France 12 fr. ; Étranger 16 francs.
Les abonnements commencent le 1^{er} janvier pour se terminer fin décembre.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. Fernand Thiéry, directeur du Journal, 48, rue Vivienne.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Les Actionnaires de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon, 28, boulevard de la Contrescarpe Paris, sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 11 Décembre à l'effet de ratifier le projet de fusion avec la Société Lyonnaise de Navigation, voter la liquidation éventuelle de la Compagnie Havre-Paris-Lyon et la distribution des réserves.

Il est urgent de déposer ses titres et de se faire représenter à cette réunion.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison **Marius BERGER, fils** de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

FAITS DIVERS

La chargé du soldat

Une revue militaire suisse donne quelques renseignements sur le poids du sac du fantassin dans les armées européennes.

Soldat russe : 33 kilos 950 ;
Bersagliere (Italie) : 30 kilos ;
Pioupiou français : 28 k. 600 ;
Foot-Soldier (Angleterre) : 28 k. 580 ;
Soldat autrichien : 25 k. 900 ;
Soldat suisse : 22 kilos ;
Casques à pointe (Prusse) : 21 k. 720.

L'hiver

Un de nos confrères parisiens est allé trouver M. Flammarion, l'astronome bien connu, pour lui demander si nous aurions un hiver très froid.

A cette question, le directeur de l'Observatoire Juvisy a souri, puis répondu :

« Aucun astronome, aucun météorologiste ne peut savoir si l'hiver dans lequel nous entrons sera rude ou bénin, glacial ou tempéré. La météorologie n'est malheureusement pas encore à la hauteur de l'astronomie. Ceux qui prédisent le temps d'avance trompent tout le monde. »

Responsabilité des locataires

Le tribunal civil de la Seine vient, dans un jugement récent, de poser ce principe qu'en cas d'arrêt des eaux de la Ville, le concierge doit seulement prévenir les locataires de l'époque et de la durée probable de l'interruption du service pour les mettre à même de faire leur provision d'eau.

Il n'est nullement tenu, aux yeux des juges, de fermer le robinet d'arrêt de la maison. C'est aux locataires qu'incombe la surveillance des robinets intérieurs.

Ils sont donc responsables du dommage causé par l'écoulement de l'eau, soit qu'il résulte de l'ouverture du robinet, soit qu'il suive immédiatement le « coup de bélier » produit par une brusque reprise du service.

Les procès-verbaux de gendarmerie

Lorsqu'un journaliste reproduit un procès-verbal dressé par la gendarmerie contre tel ou tel individu, celui-ci est-il en droit de demander réparation du dommage causé, prétendant qu'il y a diffamation ?

Les tribunaux ont répondu à différentes reprises d'une manière négative, en s'appuyant sur la bonne foi des journalistes, qui ne font que reproduire, sans y rien changer, les procès-verbaux qui leur sont communiqués par les parquets, dans l'intérêt et pour la recherche de la vérité.

Ces jours derniers, un procès de ce genre a été jugé devant le tribunal de Rouen.

Un nommé Terrier, se croyant diffamé, poursuivait M. Lecarroux, gérant d'un journal d'Elbeuf, pour avoir publié, après procès-verbal, des faits constatés par la gendarmerie.

Le tribunal a renvoyé le gérant du journal des fins de la plainte et le sieur Terrier a été condamné aux dépens.

Dont acte.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du Tapioca Rils.

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pléthore sanguine*, qui se manifeste par les *lourdeurs de tête*, et amène à la *gestion*, puis aux hémorragies et l'apoplexie. Contre ces maladies le moyen le plus efficace est de faire usage de la **Tisane Dussolin**, qui jouit en même temps de propriétés toniques, diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie D rbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

BULLETIN FINANCIER

La chute du ministère n'a produit aucun effet rétrogradant sur nos fonds d'Etat ; il faudrait que la crise ministérielle durât plusieurs jours pour qu'une baisse se produisît. Le 3 0/0 cote actuellement 99.07, au comptant il fait 99.05. Le 4 1/2, plus calme fait 104.75, le ministre qui devait faire la conversion étant disparu, on se demande si le nouveau partagera les mêmes idées à ce sujet que M. Peytral.

L'amortissable fait 98.60 au comptant. L'italien vaut 81.50, malgré l'appréhension qui régnait sur ce fonds. L'extérieure espagnole se maintient avec peine à 60 7/16. L'affaire du Maroc paraît devoir être très longue et très coûteuse, ce qui n'est pas fait pour rétablir les finances de ce pays. Le Turc est très ferme à 22.40. Tous les fonds russes sont en hausse. Le Crédit Foncier reste à 1038.75. Le Crédit Lyonnais à 767.50. Un grand calme règne sur nos chemins de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 25 novembre.

Gravures : Beaux-Arts : Souvenir du premier empire, tableau de M. H. Brantot. — Gamin, tableau de Mlle L. Breslau. — Portraits : M. Georgevitch, ancien ministre de Serbie, victime d'une tentative d'assassinat, de la part de l'anarchiste Leauthier. — L'amiral Mello, commandant la flotte insurgée devant Rio-Janeiro. — Le maréchal Peixoto, président de la République brésilienne. — Le comte de Hartenau (prince Alexandre de Battenberg), récemment décédé à Gratz. — Paris : Ancienne façade du Lycée Louis-le-Grand. — Théâtre Illustré : Comédie Française : Antigone. — Nouveautés : Mon Prince. — Mode illustrée : Toilettes pour novembre 1893. — Espagne de dynamite au théâtre du Liceo de Barcelone. — Maroc : Défense du corps du général Margallo, devant le fort de Cabreziras-Altas. — Supplément en couleurs : Le capitaine Picasso en reconnaissance, près la mosquée de Sidi-Guariat.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Le Lycée Louis-le-Grand, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Chronique des Beaux-Arts, par O. Merson. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Le Monde financier. — Le sport, par Archiduc. — Nouvelle en cours de publication : « Perle morte », par M. Barracand. — Explication des gravures, Echechs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 novembre 1893. — Charles Valois : Le chien du turco. — Hector Malot : Complices (suite). — Jeanne Mairet : Charge d'âme (suite). — Lucien Biart : Pierre Robinson et Alfred Vendredi. — Jacques Casanova : Sous les Plombs. — M. E. Braddon : Les mystères de minuit (suite).

LA REVUE UNIVERSELLE, 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 20 novembre : Les chemins de fer électriques. — De quelques médicaments usuels. — La danse serpentine aux Folies-Bergère. — Les causes d'incendies et les moyens de les combattre. — Membres artificiels en aluminium. — La section des transports à l'Exposition de Chicago. — Une nouvelle muslière. — L'avis. — Petite machine à percer. — Catalogue. — Causerie. — Chemin de fer de l'Afrique Australe. — Colonisation pénale. — Le Sahara. — Le commerce français en Éthiopie. — Les moulins à vent à l'Exposition de Chicago. — Les terres du Cantal. — La récolte des céréales en France. — Création des prairies. — L'industrie des raisins secs au Chili. — L'accumulateur Tudor. — Curieux phénomène d'électrisation. — Communication simultanée téléphonique et télégraphique par le même fil. — Expérience montrant le retard magnétique. — La protection contre la foudre. — Machines à influence, etc.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr. Numéro spécimen, 0 fr. 25.

Abonnement d'essai de trois mois, 3 francs.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1716^e livraison (25 novembre 1893). — La mission Maistre (Du Congo au Niger à travers l'Afrique centrale), par M. C. Maistre (Voyage exécuté en 1892-1893). — Texte inédit. — Les dessins ont été faits d'après les photographies prises par M. Bonnel, de Mézières, membre de la mission. — Treize gravures de Bazin, Ruffe, A. Paris, Weber, Privat, Taylor, Devos, Mme Paule Crampel, Perret, Rousseau, Riou, Morizet, Courbois, Barbant, Slom, Maynard, J. Lavée et de Derbier. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1095^e livraison (28 novembre 1893). — Texte : Les Tribulations de Nicolas Mender, par Danielle d'Arthez. — Un Journal monstre. — Thérèse et Nancy, par Cécile Segand. — Aventures d'un prisonnier français en Angleterre, par Sinha. — Origine des villes françaises, par Anthyme Saint-Paul. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUS les bons CUISINIERS vous diront que le MEILLEUR TAPIOCA EST LE Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS DE TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing departure and arrival times for various stations like Brive, Souillac, Cahors, and Montauban.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing departure and arrival times for various stations like Cahors, Montauban, and Brive.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos, showing omnibus and express services.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules between Libos and Cahors, showing omnibus and express services.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac, showing omnibus and express services.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors, showing omnibus and express services.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints Vitrierie en Faux bois Henri SÉGUY tous genres Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, situé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.